

Namur, le vendredi 5 mars 2021.

Lettre parents – Secondaire – un membre du personnel covid+

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Votre enfant a été en contact à l'école avec une personne positive au Coronavirus le 28/02/21.

Un adulte qui fréquente l'école/la classe de votre enfant a une infection COVID-19. Dans ce cas, il est considéré que votre enfant est **à faible risque** d'avoir été contaminé. Selon la procédure en vigueur actuellement, il est demandé de suivre attentivement les instructions suivantes pour suivre son état de santé et éviter la propagation du virus.

Voici les **mesures à suivre jusqu'au 12/03/21**, c'est-à-dire durant les **14 jours** qui suivent le dernier contact à risque avec la personne infectée :

- **Votre enfant peut continuer à aller à l'école**, à l'accueil extrascolaire avant, après l'école et le mercredi après-midi, et à l'école des devoirs, en respectant le port du masque une bonne hygiène des mains et de la respiration. (La quarantaine n'est pas nécessaire pour les contacts à faible risque qui n'ont pas de symptôme.)
- Il est toutefois recommandé de **limiter le plus possible les autres contacts sociaux**, en respectant toujours une distance d'1,5m et le port du masque. Les activités extrascolaires culturelles, loisirs, académies, entraînements sportifs, mouvements de jeunesse, ainsi que les contacts avec des personnes à risque de développer des formes plus sévères de la maladie (p.ex. les grands-parents de plus de 65 ans ou les personnes porteuses de maladies chroniques) doivent être évités.
- Veillez au respect des **mesures d'hygiène** (lavage des mains plusieurs fois par jour à l'eau et au savon ; éternuer dans un mouchoir jetable, immédiatement jeté dans une poubelle fermée avec lavage des mains juste après ; ne pas partager les ustensiles pour manger et boire, ni les brosses à dents ou les essuies) et autant que possible de **distanciation physique** (se tenir à 1,5m des autres, éviter les contacts directs et les échanges d'objets).
- **Surveillez** chaque jour l'apparition éventuelle de tout symptôme tels que : fièvre, autres plaintes d'infection virale aiguë (toux, difficultés respiratoires, rhume, maux de gorge, fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, douleur thoracique, perte d'odorat ou de goût, diarrhée aqueuse sans cause apparente) ou aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, allergie).
- **Si deux jours avant le début des symptômes**, votre enfant a fréquenté un accueil extrascolaire organisé en dehors de l'établissement scolaire, et/ou une activité récréative, veuillez prendre contact avec le responsable des accueils/activités concernés, afin que ces derniers puissent prendre les mesures utiles pour les autres enfants.

Centre PMS de Namur

En cas d'apparition d'un symptôme, même mineur, isolez-le à la maison et téléphonez à votre médecin pour l'informer des symptômes et du contact récent.

Informez le CPMS si un test est effectué et que son résultat est positif.

En cas de survenue d'un autre cas positif au sein de la classe et qu'une transmission au sein de la classe est suspectée, la procédure prévoit que l'ensemble des élèves de la classe soient mis en quarantaine à la maison et soient testés. D'autres informations vous seront transmises dans ce cas.

Le Centre PMS WBE de votre école est à votre disposition pour toute question à ce sujet au 0473 830 352 de 8h30 à 16h en périodes scolaires ou par Mail : a.machurot.cpmswbe.namur@gmail.com.

En cas d'absence, vous pouvez nous laisser un message au secrétariat du centre : 081 22 81 79. Une permanence téléphonique unique est également assurée de 16h à 18h en périodes scolaires : 0473 830 352.

Prenez soin de vous et des autres.

Pour le centre PMS,
Anne-Sophie Machurot, infirmière.
Nathalie Dufays, Directrice.